

Améliorer l'accessibilité pour tous

Pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées dans leur quotidien, la ville de Toulon s'engage, aux côtés des associations et des partenaires institutionnels, à améliorer le mode de vie des personnes à mobilité réduite.



Un guide dédié

- Sous-titré « Mieux vivre le handicap à Toulon », **le guide de l'autonomie** s'adresse tant aux personnes en situation de handicap qu'à leur entourage,
- Des bébés au seniors, il concerne tous les âges, tous les aspects du quotidien (accueil, éducation, loisirs, sports, transports, etc.) et recense les informations pratiques, les possibilités d'aides et les contacts utiles.

Plusieurs mesures traduisent cette volonté comme :

- Le développement de l'accessibilité au niveau des bâtiments publics, de la voirie, des espaces verts, des transports ou des logements.
- L'insertion scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées par des actions visant à favoriser l'égalité des chances dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme ou des loisirs.

Le classement de l'AFP confirme les efforts faits par Toulon

- Si beaucoup reste à faire, les efforts réalisés par la Ville ont été soulignés par le récent classement des 96 chefs-lieux départementaux selon leur degré d'accessibilité, publié par l'Association des paralysés de France (APF)
- Le classement de l'AFP datant de février 2013 place Toulon en 26^e position sur 96 villes, avec une note générale de 14,3 sur 20 (contre 13,2 en 2011).
- Ce "baromètre de l'accessibilité" confirme également la forte volonté de la municipalité en la matière avec un score de 18 sur 21 !

En savoir plus

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Au service accueil, le public peut :

- Obtenir des informations sur les aides accordées par la MDPH,
- Retirer et déposer un dossier de demande d'aides,
- Avoir un suivi de son dossier d'aide personnalisé.

Ouverture au public :

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredi de 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30,
- les mardis de 8h30 - 13h30.

Cet accueil est sans rendez-vous.

▶ [Lire le guide de l'autonomie](#) [1]

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <http://toulon.fr/node/12190>

[2] <https://toulon.fr/annuaires>